

Argentan, le 18 juin 2020

La Principale,

Aux parents d'élèves et responsables légaux

La Cheffe d'établissement  
**Morgane RENARD**

Dossier suivi par

Collège F. TRUFFAUT 26,  
rue du Paty – B.P. 30208  
61201 ARGENTAN Cedex

Téléphone  
02.33.67.31.34  
Fax 02.33.39.34.95

Mail [ce.0611023f@ac-caen.fr](mailto:ce.0611023f@ac-caen.fr)

### **Objet : Accueil des collégiens – consignes**

**Madame, monsieur,**

Le protocole sanitaire national ainsi que le protocole de l'établissement ont été mis à jour, modifiant de manière significative les conditions d'accueil des élèves dans le collège. Vous pouvez les consulter sur le site de l'établissement dans la rubrique Covid-19.

A partir du **lundi 22 juin**, les consignes suivantes sont adoptées :

- L'établissement accueille tous les **élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>**.
- Les emplois du temps sont de nouveau ordinaires du lundi au vendredi.
- Les **mercredis 24 et 1<sup>er</sup> juillet** seront consacrés à l'entretien approfondi des locaux et la préparation de rentrée. **Les cours ne seront donc pas assurés mais un accueil** est organisé selon les demandes des familles. Nous vous invitons donc à **contacter le service Vie Scolaire** pour indiquer si votre enfant sera présent sur ces deux demi-journées.

Le tableau joint à ce courrier vous présente les nouvelles conditions d'accueil et le contexte de cette fin d'année scolaire. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à respecter les instructions indiquées.

Nous remercions les familles et leurs enfants de leur compréhension et du respect des consignes. Les postures adoptées par tous les usagers ont permis à l'établissement de fonctionner dans les meilleures conditions possibles et de soutenir le lien pédagogique indispensable à la réussite des élèves. Les personnels sont toujours aussi fortement impliqués pour garantir un cadre scolaire en cohérence avec nos objectifs éducatifs.

Bien cordialement,

L'équipe de direction

## Reprise scolaire de tous les niveaux Consignes à respecter à partir du 22 juin

<p><b>Règles sanitaires strictes</b></p> <p><b>Règlement intérieur</b></p>	<p>Les consignes sanitaires éditées dans le protocole du collège doivent être rigoureusement respectées par tous les adultes et élèves.</p> <p>Pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Port du masque (adulte et élèves) : <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ les élèves doivent porter un masque dès que la distanciation physique n'est pas assurée (hors salle de classe)</li> <li>➔ le port du masque pour les enseignants n'est obligatoire que lorsque la distance d'un mètre n'est pas garantie</li> </ul> </li> <li>◆ Respect de la distanciation physique et des gestes barrières</li> <li>◆ Désinfection et nettoyage régulier des salles de classe</li> <li>◆ Aération des espaces</li> <li>◆ Si un enfant présente des signes pouvant faire suspecter le Covid-19, l'établissement doit être alerté par les familles. De même le collège alerte la famille s'il suspecte un cas (cf Protocole sanitaire).</li> <li>◆ Lavage des mains au retour à domicile assuré par les familles</li> </ul>
<b>Assiduité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves ont obligation d'assiduité. Un contrôle de la présence de chacun sera donc assuré.</li> </ul>
<b>Emploi du temps</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les EDT ordinaires sont à nouveau suivis.</b></li> <li>• <b>Les élèves retrouvent la classe à laquelle ils étaient initialement affectés.</b></li> </ul>
<b>Demi-pension</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le service de restauration fonctionne dans la limite des places disponibles.</li> <li>• Le service est garanti les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pas de service le mercredi.</li> <li>• Si un élève veut déjeuner sur de nouvelles journées, en plus de son régime actuel, il apportera au service intendance un chèque dont le montant sera calculé ainsi : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,85 € x nombre de repas = montant total en €</li> <li>• Exemple : (2,85 x 2 repas en plus par semaine) sur 2 semaines = 11,40€</li> </ul> </li> <li>• Si un élève n'est de retour qu'à partir du 22 juin et souhaite déjeuner au self, il apportera au service intendance un chèque s'élevant au montant : 2,85€ x nombre de repas si 4 repas ➔ 11,40 € / si 8 repas ➔ 22,80 €</li> <li>• Les règles d'hygiène sont assouplies mais restent fortement encadrées et doivent être strictement respectées.</li> </ul>
<b>Salle de classe</b>	<p>Chaque classe est affectée à une salle, nettoyée et désinfectée quotidiennement.</p> <p>Les professeurs se déplacent dans les salles pour faire cours.</p>
<b>Circulation</b>	<p>Les consignes de circulation sont maintenues. Un sens unique est organisé afin d'éviter le brassage des élèves.</p>
<b>EPS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités physiques et sportives se pratiquent dans la mesure du possible en extérieur.</li> <li>• Les élèves doivent porter des tenues adaptées à l'EPS dès le matin selon leur emploi du temps (ou début après-midi si externe). Le port du masque n'est plus obligatoire en cours d'EPS.</li> </ul>
<b>Temps de pause et d'accueil</b>	<p>Les périodes de récréations sont réouvertes divisées en 2 espaces : <b>cours du bas pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> / cours du haut pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.</b></p> <p>L'accueil le matin se fera selon cette même répartition dans chacune des cours, les entrées se faisant par le portail correspondant.</p> <p>Les <b>élèves externes arrivant entre 12h45 et 14h se présentent au portillon</b> de la loge et sont accueillis par l'agent d'accueil.</p>